



**Ministère des
Finances**

1994-1995

Comptes publics de l'Ontario

États financiers

Ce document est également publié en anglais
This publication is also available in English

ISSN 0833-1189

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1995



À l'honorable
HENRY NEWTON ROWELL JACKMAN, C. M., K. St. J., B. A., LL. B., LL. D.
Lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario

Votre Honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1995, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

Le ministre des Finances,

L'HONORABLE ERNIE EVES

TORONTO, 15 SEPTEMBRE 1995



RAPPORT DU MINISTRE DES FINANCES

C'est avec plaisir que je présente les Comptes publics 1994-95 de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1995.

Pour faciliter la tâche des lecteurs, l'organisation et le contenu des comptes publics sont décrits dans un guide d'interprétation des comptes publics à la page viii du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements qui doivent être adressées à la Direction de contrôle, ministère des Finances.

Le ministre des Finances,

L'HONORABLE ERNIE EVES

TORONTO, 15 SEPTEMBRE 1995

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Guide d'interprétation des comptes publics	ix
Sources de renseignements supplémentaires	ix
Introduction	xi
 États financiers	
Déclaration de la direction	3
Rapport du vérificateur	4
Résumé des principales conventions comptables	5
État du fonctionnement et du déficit cumulé	9
État de la situation financière	10
État de l'évolution de la situation financière	11
Notes complémentaires annexes aux états financiers	12
Annexes aux états financiers	17

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

La présentation des comptes publics

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 1994-1995 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les annexes relatives au Trésor et les états financiers des ministères.

Le volume 2 contient les annexes et les états financiers de quelques sociétés de la Couronne, conseils et commissions de la province et d'autres états financiers divers.

Le volume 3 contient l'inventaire détaillé des dépenses.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un *Budget* chaque année, habituellement au début du printemps. Les raisons d'être et la portée de chaque nouvelle proposition fiscale figurent dans les documents budgétaires, qui comprennent l'exposé budgétaire, les mesures budgétaires, le plan financier et d'autres renseignements. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en se présentant à la librairie du gouvernement de l'Ontario au 880 rue Bay à Toronto, ou en écrivant à Publications Ontario, au 880 rue Bay, 5^e étage, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après avoir présenté son budget devant l'Assemblée législative, le ministre des Finances de l'Ontario dépose le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver par la *Loi sur les subsides à la Couronne*. On peut obtenir des exemplaires gratuits du *Budget des dépenses* en se présentant à la librairie du gouvernement de l'Ontario au 880, rue Bay à Toronto, ou en écrivant à Publications Ontario au 880, rue Bay, 5^e étage, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur la budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, édifice Frost sud, 5^e étage, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'évolution de la croissance économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant au Bureau des politiques économiques du ministère des Finances, édifice Frost nord, 5^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1.

Bulletin démographique

Ce bulletin présente des projections et estimations pour l'Ontario, ses comtés, ses districts et municipalités régionales. Il contient en outre des statistiques sur l'évolution de la population de l'Ontario, et est publié à intervalles irréguliers au cours de l'année. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en se présentant à la librairie du gouvernement de l'Ontario au 880 rue Bay à Toronto, ou en écrivant à Publications Ontario au 880, rue Bay, 5^e étage, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

NOTE

Ce document est publié en anglais et en français. On peut acheter l'une ou l'autre de ces versions en s'adressant à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : (416) 326-5300, ligne sans frais d'appel 1 800 668 9938

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be purchased from Publications Ontario,

COMPTES PUBLICS 1994-1995

880 Bay Street, Toronto, Ontario M7A 1N8. Phone: (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938.

INTRODUCTION

La composition des états financiers de la province de l'Ontario est la suivante :

- la déclaration de la responsabilité de la direction pour l'établissement des états financiers et pour l'instauration d'un système de contrôles internes visant à protéger l'actif de la province;
- le rapport du vérificateur de la province sur les états financiers;
- le résumé des principales conventions comptables, qui présente les conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la communication des activités financières de la province;
- l'état du fonctionnement et du déficit cumulé, qui présente le coût des biens et services consommés pour la mise en application des programmes autorisés pendant l'exercice, déduction faite des recettes dégagées par les impôts et taxes et d'autres sources;
- l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux opérations antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources appartenant à la province qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- l'état de l'évolution de la situation financière, qui indique les ressources affectées pendant l'exercice aux opérations et les sources de financement dont dispose la province pour les opérations;
- les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie du présent rapport et qui donnent des explications et renseignements complémentaires sur les soldes figurant dans les différents états.

Différentes méthodes de comptabilité publique

Dans le passé, les gouvernements présentaient leurs activités financières en se servant surtout de la comptabilité de caisse avec quelques éléments de comptabilité d'exercice (comptabilité de caisse modifiée). Les états financiers du présent exercice reflètent la mise en oeuvre de la comptabilité d'exercice et de la technique comptable de consolidation recommandée par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces recommandations suivent d'une manière générale les pratiques recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour les sociétés ouvertes et fermées au Canada sauf en ce qui concerne la façon de comptabiliser la dotation en capital des biens corporels.

Avec l'utilisation de la comptabilité d'exercice modifiée pour les comptes publics, les activités de la province se présentent comme décrites ci-dessous.

Comptabilité budgétaire - comptabilité de caisse modifiée

Le gouvernement suit, pour son budget et ses prévisions de dépenses à l'intention de l'Assemblée législative, une méthode de comptabilité qui diffère de celle qu'il emploie pour dresser les états financiers. L'information financière présentée dans le budget est préparée selon la comptabilité de caisse modifiée. Cette dernière est aussi employée dans les volumes 1 et 3 des *Comptes publics de l'Ontario* pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont constatées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. En règle générale, les résultats des opérations sont calculés comme étant la différence entre encaissements et décaissements, à l'exclusion de la plupart des opérations d'emprunt. Les méthodes comptables de la province sont modifiées afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le règlement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

COMPTES PUBLICS 1994-1995

Comptabilité des états financiers - comptabilité d'exercice modifiée.

Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les obligations sont engagées ou que les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, et des coûts lorsqu'ils sont engagés. La comptabilité d'exercice fait ressortir le plein effet des opérations antérieures sur des ressources existantes et futures.

états financiers

Déclaration de la direction

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et obéissent aux principes comptables applicables au gouvernement. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les transactions consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le contrôleur,

Le directeur de la vérification des dépenses,

Bob Christie
le 15 septembre 1995

Robert Siddall
le 15 septembre 1995

Rapport du vérificateur

À l'assemblée législative
de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 1995 et les états du fonctionnement et du déficit cumulé, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de la vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la province au 31 mars 1995, ainsi que les résultats de fonctionnement et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables applicables aux gouvernements et recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, ces politiques comptables ont été appliquées, à tous égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 15 septembre 1995

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers du présent exercice reflètent la mise en oeuvre de la comptabilité d'exercice et de la technique comptable de consolidation recommandée par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces recommandations suivent d'une manière générale les pratiques recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour les sociétés ouvertes et fermées au Canada sauf en ce qui concerne la façon de comptabiliser la dotation en capital des biens corporels.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées avec celles des sociétés de la Couronne, des conseils et commissions qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle et qui sont responsables de l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit devant un ministre du gouvernement, soit directement devant l'Assemblée législative. On fournit à l'annexe 10, une liste des organismes qui font partie de l'entité comptable.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement sont exclues de l'entité comptable.

Principes de consolidation

Les activités des sociétés de la Couronne, conseils et commissions, sauf celles qui sont désignées comme étant des entreprises du gouvernement, sont consolidées avec le Trésor dans les présents états financiers (organismes de service gouvernementaux). Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-dessous et pour éliminer les transactions et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises du gouvernement sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et commissions qui ont le pouvoir financier et de fonctionnement d'exercer des activités commerciales et ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux. Les activités des entreprises du gouvernement sont comptabilisées dans les états financiers en vertu de la comptabilisation à la valeur de consolidation modifiée. Selon cette méthode, les entreprises du gouvernement font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net sont inclus dans les états financiers sous forme de dotations en capital indiquées dans la section État de la situation financière et leur bénéfice net est présenté sous forme de poste séparé à l'État du fonctionnement et du déficit cumulé.

Méthode de comptabilité

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont présentées sous forme d'éléments du passif.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont autorisées et au cours de laquelle les conditions d'admissibilité sont remplies.

Les dépenses afférentes aux régimes de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la dette non provisionnée au titre des régimes de retraite et l'amortissement des gains ou pertes actuariels. Le coût total estimatif résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé à l'exercice au cours duquel le plan est modifié.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et de transactions survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêts consenties par le gouvernement et le passif éventuel quand un passif existe probablement et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Emprunts contractés aux fins de la province

Les emprunts comprennent des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

La province utilise divers instruments financiers comme des échanges de devises, échanges de taux d'intérêt, contrats de change à terme, options et contrats à terme normalisé pour réduire les risques d'investissement et les coûts de financement. Les gains et pertes résultant des transactions désignées comme des opérations de couverture sont reportés et amortis sur la durée restant à courir du titre concerné. Les autres gains et pertes sont comptabilisés au cours de l'année où ils se produisent.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés à l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif éventuels sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur la dette publique comprend l'intérêt sur les emprunts non remboursés, l'amortissement des gains ou pertes de change, l'amortissement des remises ou primes sur l'emprunt, l'amortissement des gains et pertes de protection reportés et le revenu en intérêts sur les placements.

Régimes de retraite

Le passif découlant des régimes de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs (4 %), le rendement des placements, le niveau des salaires des fonctionnaires et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent en cas de résultats du régime différents des prévisions, ou en cas de révision des hypothèses. Ils sont amortis et passés aux résultats sur la durée moyenne non écoulée de la carrière des participants.

Actif financier

L'actif financier comprend les liquidités et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et de transactions survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande.

Les prêts débiteurs sont comptabilisés au coût moins un redressement pour tenir compte des sommes jugées irrécouvrables. Les remises de dette et les concessions d'intérêt sur les prêts sont imputées à l'exercice au cours duquel elles sont accordées.

Les dotations en capital dans les entreprises du gouvernement représentent les éléments d'actif net des entreprises du gouvernement comptabilisés selon la description faite dans les principes de consolidation.

Dotation en capital de l'infrastructure et des biens corporels

Il est de règle dans les entreprises commerciales canadiennes de comptabiliser les investissements en immobilisations comme un élément d'actif et de les imputer aux opérations pendant la vie utile estimative du bien. En revanche, les pouvoirs publics et organismes à but non lucratif suivent une méthode qui consiste à imputer aux opérations le coût intégral des immobilisations au cours de l'exercice où a lieu l'achat ou la construction. Cette méthode reflète le moment de l'autorisation de l'affectation des fonds à l'achat ou à la construction de biens en immobilisations, mais ne tient pas compte des avantages futurs de ces dotations en capital dans les états financiers. Les pouvoirs publics et le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public ont reconnu l'importance d'obtenir des renseignements précis sur la dotation en capital des biens corporels par les gouvernements et la nécessité de continuer d'étudier cette question plus à fond.

Tant que ces questions de capital ne seront pas réglées, les états financiers continueront d'imputer les dépenses en immobilisations

par l'intermédiaire des ministères et des organismes de service aux exercices au cours desquels les fonds sont dépensés. Les immobilisations des entreprises du gouvernement sont cependant incluses dans ces états et font partie des dotations en capital de la province dans ces entités.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie sous administration de la province qui sont détenus par le Trésor sont comptabilisés à la rubrique Autre passif à l'État de la situation financière. Sinon, ils ne font pas partie des états financiers.

État du fonctionnement et du déficit cumulé

Province de l'Ontario

Pour l'exercice clos le 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Recettes (annexe 1)		
Impôt sur le revenu des particuliers	14 758	14 723
Taxe de vente au détail	9 090	8 124
Impôt des sociétés	4 557	3,447
Impôt-santé des employeurs	2 640	2 665
Taxe sur l'essence	1 939	1 907
Autres taxes	1 475	1 793
Total des recettes fiscales	34 459	32 659
Gouvernement du Canada	7 607	7 071
Dotation en capital des entreprises du gouvernement (annexe 11)	1 068	765
Autres recettes	2 905	3 179
	46 039	43 674
Dépenses (annexes 2 et 3)		
Santé	17 848	17 684
Services sociaux	10 466	10 413
Éducation et Formation	9 209	9 340
Intérêt sur la dette publique	8 006	7 129
Richesses naturelles et Développement économique	7 224	6 811
Justice	1 935	1 973
Administration générale	1 480	1 172
	56 168	54 522
Déficit cumulé		
Solde au début de l'exercice	80 245	69 397
Solde à la fin de l'exercice	90 374	80 245

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers

État de la situation financière

Province de l'Ontario

Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Passif aux fins de la province		
Créditeurs et passif couru (annexe 7)	8 021	7 482
Emprunts contractés aux fins de la province (annexe 8)	85 711	76 714
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 1)	2 089	2 059
Régimes de retraite (note 2)	7 467	6 779
Autre passif	780	666
Passif total aux fins de la province	104 068	93 700
Emprunts contractés pour Ontario Hydro (note 5, annexe 9)	3 835	4 537
	107 903	98 168
Actif financier		
Caisse et placements temporaires (annexe 4)	8 082	8 572
Débiteurs (annexe 5)	2 853	2 164
Prêts débiteurs (annexe 6)	433	508
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	381	407
Dotation en capital des entreprises du gouvernement (annexe 11)	1 945	1 804
Avances à Ontario Hydro, garanties par des obligations (note 5)	3 835	4 537
	17 529	17 992
Déficit cumulé	90 374	80 245

Déficit éventuel (note 4)

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers

État de l'évolution de la situation financière

Province de l'Ontario		
Pour l'exercice clos le 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Encaisse aux fins des opérations		
Déficit de l'exercice	(10 129)	(10 848)
Encaisse provenant des (servant aux) activités de dotation en capital		
Dotation en capital d'entreprises du gouvernement	(141)	707
Prêts débiteurs	<u>75</u>	<u>507</u>
	(66)	1 214
Encaisse provenant des (servant aux) activités de financement, net		
Emprunts contractés (remboursés) aux fins de la province		
- Publics	10 011	11 718
- Autres	(1 014)	(1 105)
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	<u>30</u>	<u>(9)</u>
	9 027	10 604
Autres postes	678	2 316 ₁
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires	(490)	3 286
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	<u>8 572</u>	<u>5 286</u>
Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice	8 082	8 572

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers

1 Inclut les redressements reliés au changement de méthode de comptabilité adopté au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

Notes complémentaires aux états financiers

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Fonds en dépôt auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) offre des services financiers et de dépôt au grand public. Les fonds confiés à la CEO sont déposés auprès du Trésor de la province. Le taux d'intérêt moyen versé par la province sur les dépôts était de 6,78 % pour l'exercice (4,91 % en 1994). Les activités de la CEO sont régies par l'Office ontarien du financement.

2. Fonds de retraite

Le gouvernement provincial répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les derniers états financiers vérifiés des différents régimes figurent dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario a été créé en juin 1994 par l'adoption de mesures législatives qui subdivisaient le Régime de retraite des fonctionnaires et créaient un régime distinct pour les membres du SEFPO et pour certains autres employés syndiqués des catégories autres que la gestion. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario, qui administre le Régime de retraite des fonctionnaires, a continué d'administrer les deux régimes jusqu'en 1995.

Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants des paliers élémentaire et secondaire un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire des participants.

La province verse également des paiements supplémentaires, échelonnés sur 40 ans, dans le but d'éliminer le passif non capitalisé des régimes au 1^{er} janvier 1990. Ce passif non capitalisé et ces paiements sont fondés sur une évaluation faite selon une méthode de capitalisation actuarielle. Ces évaluations, effectuées tous les trois ans, sont basées sur des hypothèses plus modestes que les hypothèses les plus probables utilisées aux fins des états financiers. En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario, les profits et les pertes postérieurs au 1^{er} janvier 1993, établis selon les évaluations de capitalisation actuarielle, doivent être partagés à parts égales par les partenaires.

Au cours de l'exercice, le Régime de retraite des fonctionnaires et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont été modifiés pour offrir des possibilités de retraite plus avantageuses à certains participants. La modification relative au «facteur 80» prévoit des prestations de retraite non réduites pour les participants dont l'âge et le nombre d'années décomptées aux fins du régime forment un total de 80; cette disposition restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2000.

Passif découlant des régimes de retraite au 31 mars 1995

	<u>1995</u>	<u>1994</u>
Régime de retraite des fonctionnaires/ Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	\$ 2 488	\$ 1 877
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	<u>4 979</u>	<u>4 902</u>
	<u>\$ 7 467</u>	<u>\$ 6 779</u>

	<u>1995</u>	<u>1994</u>
Charge au titre des prestations de pension	\$ 51 113	\$ 49 156
Moins : actif net de la caisse de retraite	(47 176)	(47 709)
Redressements (voir ci-après)	837	1 424
Gains actuariel nettes non amortis	<u>2 693</u>	<u>3 908</u>
Passif découlant des régimes de retraite au 31 mars 1995	<u>\$ 7 467</u>	<u>\$ 6 779</u>

Des redressements ont été apportés aux montants présentés par les régimes de retraite au 31 décembre, et ce, pour redresser les chiffres en fonction de la clôture de l'exercice de la province, qui se termine au 31 mars, et aussi pour tenir compte des cotisations aux régimes de retraite à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

Charge relative aux régimes de retraite pour l'exercice clos le 31 mars

	<u>1995</u>	<u>1994</u>
Charge au titre des prestations de pension	\$2 107	\$2 026
Amortissement du redressement relatif aux estimations	(246)	(319)
Cotisations salariales	(945)	(976)
Intérêt	<u>409</u>	<u>473</u>
Total des charges relatives aux régimes de retraite	<u>\$1 325</u>	<u>\$1 204</u>

Autres régimes

La province tient des comptes auprès du Trésor pour des caisses de retraite et autres avantages sociaux connexes en faveur de la Caisse de retraite des juges provinciaux, du Compte des allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative, et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres. Les obligations relatives aux prestations de retraite se chiffrent à 246 millions de dollars (246 millions de dollars en 1994) et sont comprises dans la rubrique Autre passif.

3. Engagements importants de capitaux

Le 11 mai 1994, la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario a conclu une entente avec un consortium d'entrepreneurs en vue de l'élaboration, la conception et la construction de l'autoroute 407 pour un prix maximum garanti de 929,8 millions de dollars. Le coût qui reste à assumer par la Société relativement à cette entente est de 769,8 millions de dollars.

4. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

	<u>1995</u>	<u>1994</u>
Débitures, obligations et billets - Ontario Hydro	\$31 561	\$31 789
Prêts garantis	1 769	2 097
Autres	<u>90</u>	<u>122</u>
	<u>\$33 420</u>	<u>\$34 008</u>

Société de logement de l'Ontario — Ententes d'assurance-prêts

La Société de logement de l'Ontario (SLO) a conclu des ententes d'assurance-prêts avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) touchant les prêts hypothécaires qui grèvent les immeubles subventionnés dans le cadre de divers programmes de logement à but non lucratif administrés par le ministère du Logement. En vertu de ces ententes, la SCHL assure les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés, aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux fins de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la rénovation de logements. L'assurance est souscrite par la SCHL, mais la Société de logement de l'Ontario est redevable à la SCHL de tous frais, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires grevant des immeubles subventionnés entièrement par la province; la Société doit également assumer sa part des frais nets occasionnés par le défaut de paiement de prêts grevant des immeubles subventionnés conjointement par la SCHL et la province.

En cas de défaut de paiement d'un prêt, la SLO peut soit remédier au défaut de paiement, soit faire l'acquisition des logements et se charger du remboursement du prêt. En pareils cas, la part de la SLO pour ce qui est des immeubles subventionnés entièrement par la province est de 100 % du montant net des frais liés aux prêts en souffrance, et elle est d'environ 70 % du montant net de ces frais pour ce qui est des immeubles subventionnés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Il n'y a eu jusqu'ici aucune demande de règlement dans le cadre de ces ententes d'assurance-prêts. Les prêts hypothécaires assurés aux termes de ces ententes avec la SCHL représentent cinq milliards de dollars pour les immeubles subventionnés par la province et trois milliards de dollars pour les immeubles subventionnés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 27 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des autochtones, à des inexécutions de contrat, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

5. Ontario Hydro

La nature d'Ontario Hydro et sa comptabilisation dans les états financiers

Ontario Hydro est le plus grand organisme autofinancé de la province. Exerçant ses activités dans le cadre de la *Loi sur la Société de l'électricité*, Ontario Hydro jouit de vastes pouvoirs pour créer, fournir et livrer de l'énergie électrique partout en Ontario.

En vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*, les recettes de la société sont affectées à la couverture des coûts d'exploitation, y compris une provision pour le remboursement de la dette. Tout montant résiduel sert à compenser des frais futurs et à rembourser la dette et ne peut pas être distribué à la province sans modification de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Étant donné qu'il n'y a pas d'avoir à distribuer à la province, les présents états financiers ne mentionnent ni l'avoir ni le bénéficiaire ou la perte résultant de l'exploitation d'Ontario Hydro. Les états financiers d'Ontario Hydro pour l'exercice clos le 31 décembre 1994 sont reproduits au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Transactions avec la province

Dette contractée pour Ontario Hydro

Les avances consenties à Ontario Hydro et la dette contractée pour son compte, selon l'état de la situation financière de la province, désignent des sommes empruntées au nom d'Ontario Hydro. La province avait émis les titres dont elle avait avancé le produit à Ontario Hydro en échange d'obligations ayant les mêmes modalités. Ces opérations, le remboursement et le coût du service de la dette constituent une option de financement et ne font pas partie à proprement parler du plan budgétaire de la province. Le coût du service de la dette et les sommes recouvrées s'y rapportant se contrebalancent et ne sont pas comptabilisés séparément dans les états financiers. Les avances et les dettes contractées sont exprimées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les précisions sur les emprunts contractés pour l'Ontario Hydro sont reproduites à l'annexe 9.

Garanties provinciales de la dette d'Ontario Hydro

Au 31 mars 1995, la province avait garanti des débetures, obligations et billets d'Ontario Hydro s'élevant à 31,561 millions de dollars (31 789 millions de dollars pour 1994). Pendant l'exercice, Ontario Hydro a payé à la province une commission de 174 millions de dollars (174 millions de dollars en 1994) pour l'octroi de garanties d'emprunts.

Autres transactions avec Ontario Hydro

Pour l'exercice clos le 31 mars 1995, Ontario Hydro a dû payer 111 millions de dollars (110 millions de dollars pour 1994) en frais de location d'eau se rapportant à l'utilisation d'eau pour la production de l'énergie hydro-électrique.

La province et ses organismes achètent l'énergie à Ontario Hydro au taux du marché.

6. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration concernent la Commission des accidents du travail; leur actif se chiffre à 6 800 millions de dollars et leur passif au chapitre des avantages établi selon les évaluations actuarielles à 17 500 millions de dollars et les autres éléments de passif à 700 millions de dollars au 31 décembre 1994. Les autres fonds en fiducie sous administration concernent le curateur public de l'Ontario avec un actif de 534 millions de dollars et un passif de 531 millions de dollars au 31 mars 1995, le comptable de la Cour de l'Ontario avec un actif de 468 millions de dollars et un passif de 448 millions de dollars au 31 mars 1995

et la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts avec un actif de 6 millions de dollars et un passif de 86 millions de dollars.

Les états financiers vérifiés les plus récents concernant les fiducies importantes sous administration sont reproduits dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Les fonds en fiducie sous administration relatifs au Régime de retraite des fonctionnaires sont présentés dans la note 2.

7. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1995.

Annexes aux états financiers

		Page
Annexe 1	Recettes	18
Annexe 2	Dépenses	19
Annexe 3	Dépenses par ministère	20
Annexe 4	Caisse et placements temporaires	21
Annexe 5	Débiteurs	21
Annexe 6	Prêts débiteurs	22
Annexe 7	Créditeurs et charges à payer	22
Annexe 8	Emprunts contractés aux fins de la province	23
Annexe 9	Emprunts contractés pour Ontario Hydro	24
Annexe 10	Liste des entreprises et des organismes de service du gouvernement	25
Annexe 11	Dotations en capital des entreprises du gouvernement	26
Annexe 12	Comparaison du déficit des états financiers au Budget et au Trésor	30
Annexe 13	Rapprochement du Trésor et des états financiers — Recettes	30
Annexe 14	Rapprochement du Trésor et des états financiers — Recettes par ministère	31
Annexe 15	Rapprochement du Trésor et des états financiers — Dépenses	32
Annexe 16	Rapprochement du Trésor et des états financiers — Dépenses par ministère	33

Annexe 1 Recettes

Province de l'Ontario		
Pour l'exercice clos le 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers	14 758	14 723
Taxe de vente au détail	9 090	8 124
Impôt sur les sociétés	4 557	3 447
Impôt-santé des employeurs	2 640	2 665
Taxe sur l'essence	1 939	1 907
Taxe sur les carburants	495	460
Droits de cession immobilière	372	321
Taxe sur le tabac	322	724
Autres	<u>286</u>	<u>288</u>
	34 459	32 659
Gouvernement du Canada		
Financement des programmes établis	4 059	3 790
Régime d'assistance publique du Canada	2 577	2 399
Stabilisation fiscale	184	227
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	82	59
<i>Loi nationale sur la formation</i>	75	76
Expansion du bilinguisme	65	70
Recyclage professionnel	61	65
Autres	<u>504</u>	<u>385</u>
	7 607	7 071
Recettes des dotations en capital des entreprises du gouvernement (Annexe 11)	1 068	765
Autres recettes		
Droits d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire	751	695
Autres droits et permis	686	663
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	532	522
Redevances	223	239
Amendes	163	141
Ventes et locations	98	496
Divers	<u>452</u>	<u>433</u>
	2 905	3 179
Total des recettes	46 039	43 674

**Annexe 2
Dépenses****Province de l'Ontario**

Pour l'exercice clos le 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Traitements et salaires	3 798	3 891
Avantages sociaux	1 444	1 363
Transports et communications	298	296
Services	1 261	1 261
Fournitures et matériel	599	533
Acquisition/construction d'immobilisations	372	793
Paiements de transfert	39 778	38 904
Intérêt sur la dette	8 006	7 129
Autres	612	352
Total des dépenses	56 168	54 522

Annexe 3 Dépenses par ministère

Province de l'Ontario		
Pour l'exercice clos le 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Ministère		
Affaires civiles	73	76
Affaires intergouvernementales	6	7
Affaires municipales	1 034	795
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	421	546
Bureau de la ministre déléguée à la condition féminine	22	23
Bureaux du corps exécutif	10	13
Commission de régie interne	135	137
Consommation et Commerce	150	175
Culture, Tourisme et Loisirs	446	466
Développement du Nord et Mines	294	291
Développement économique et Commerce	511	385
Éducation et Formation	8 566	8 873
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario (note 2)	643	467
Environnement et Énergie	543	552
Finances	933	565
Intérêt sur la dette publique	8 006	7 129
Logement	763	860
Office des affaires francophones	3	3
Procureur général	797	800
Richesses naturelles	532	597
Santé	17 848	17 684
Secrétariat des affaires autochtones	33	29
Secrétariat du Conseil de gestion	653	285
Régimes de retraite des fonctionnaires/du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (note 2)	682	737
Services sociaux et communautaires	9 436	9 242
Solliciteur général et Services correctionnels	1 138	1 173
Transports	2 355	2 432
Travail	135	180
Total des dépenses	56 168	54 522

Annexe 4 Caisse et placements temporaires

Province de l'Ontario		
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Caisse	(485)	(131)
Placements temporaires	8 567	8 703
Total de la caisse et des placements temporaires	8 082	8 572

Annexe 5 Débiteurs

Province de l'Ontario		
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Débits de taxes	2 567	1 714
Autres comptes clients	1 029	842
Gouvernement du Canada	98	100
Moins : Provision pour créances douteuses	(841)	(492)
Total des débiteurs	2 853	2 164

Annexe 6 Prêts débiteurs

Province de l'Ontario		
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Administrations locales	159	95
Autres	274	413
Total des prêts débiteurs	433	508

Annexe 7 Créditeurs et charges à payer

Province de l'Ontario		
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	1995	1994
Paiements de transfert	3 005	3 036
Intérêt sur la dette publique	2 289	2 012
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 456	1 321
Matériel, fournitures et autres	1 014	904
Produit comptabilisé d'avance	151	140
Couverture différée	106	69
Total des créditeurs et charges à payer	8 021	7 482

Annexe 8

Emprunts contractés aux fins de la province

Province de l'Ontario

Au 31 mars 1995

(en millions de dollars canadiens)

Exercice financier	Remboursables en :								1995 Total	1994 Total
	Dollars canadiens	Dollars américains	Livres sterling	Francs suisses	Yens	Marks allemands	Florins			
1995									4 379	
1996	3 258	142	12					3 412	1 309	
1997	4 184	1 028			646			5 858	5 628	
1998	2 843	2 556			147			5 546	5 354	
1999	3 204	1 463			406			5 073	4 778	
2000	<u>3 761</u>	<u>2 700</u>			<u>591</u>	<u>463</u>		7 515		
1-5 ans	17 250	7 889	12		1 790	463		27 404	21 448	
6-10 ans	17 503	11 871	1 175	371	2 681	1 175	388	35 164	32 053	
11-15 ans	10 932							10 932	11 341	
16-20 ans	6 370							6 370	7 609	
21-25 ans	65							65	403	
26-39 ans	<u>5 776</u>							5 776	<u>3 860</u>	
	57 896	19 760	1 187	371	4 471	1 638	388	85 711	76 714	

Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :

1995	10,36 %	8,84 %	8,32 %	8,85 %	7,34 %	7,89 %	9,77 %
1994	10,24 %	7,83 %	8,34 %	8,72 %	7,80 %	7,28 %	9,54 %

Les soldes et taux d'intérêt ci-dessus reflètent l'effet des échanges de devises et de taux d'intérêt connexes conclus par la province pour convertir en dollars canadiens les paiements de principal et d'intérêt en devises étrangères pour la durée de l'emprunt et pour convertir effectivement les variables en taux d'intérêt fixes. Des détails sont fournis dans les notes de la section «Encours de la dette contractée» du volume 1, section 3 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Emprunts remboursables à :

	1995	1994
Ministre des Finances du Canada		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	12 404	13 105
Autres	8	14
Caisse de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	14 584	14 648
Caisse de retraite des fonctionnaires ₂	3 976	5 939
Fonds en fiducie du régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ₂	1 859	
Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario	1 015	1 164
Caisse de retraite de Ryerson	16	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	264	270
Investisseurs publics	51 585	41 574
	85 711	76 714

1 Le total des emprunts contractés aux fins de la province, présenté dans le volume 1, section 3 des *Comptes publics de l'Ontario*, renferme des emprunts complémentaires de 1 157 millions de dollars (858 millions de dollars en 1994) payables à la Société de logement de l'Ontario.

2 En vertu de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario*, la part de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) revenant au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) a été séparée et transférée au Fonds en fiducie du régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (FFRRSEFPO). Ce transfert a été effectué en procédant au remboursement des débetures d'une valeur de 5 865 millions de dollars détenues par la CRF et en les remplaçant par des débetures de 3 997 millions de dollars et de 1 869 millions de dollars détenues par la CRF et le FFRRSEFPO respectivement.

Annexe 9

Emprunts contractés pour Ontario Hydro

Province de l'Ontario

Au 31 mars 1995
(en millions de dollars)

Exercice financier	Remboursables en :		1995 Total	1994 Total
	Dollars canadiens	Dollars américains		
1995				346
1996				
1997				
1998				
1999				
2000				
1-5 ans	—	—	—	346
6-10 ans	1 000		1 000	1 000
11-15 ans	1 748		1 748	1 097
16-20 ans		1 087	1 087	2 094
21-25 ans	—	—	—	—
	<u>2 748</u>	<u>1 087</u>	<u>3 835</u>	<u>4 537</u>

Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :

1995	11,47 %	14,78 %	12,41 %	
1994	11,47 %	13,33 %		12,20 %

Dette payable à :

	1995	<u>1994</u>
Ministre des Finances du Canada		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	2 748	2 748
Investisseurs publics	<u>1 087</u>	<u>1 789</u>
	3 835	4 537

Annexe 10

Liste des entreprises et des organismes de service du gouvernement₁

Province de l'Ontario

Entreprises du gouvernement

Agence ontarienne des eaux
 Commission de transport Ontario Northland
 Commission des parcs du Niagara
 Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
 Régie des alcools de l'Ontario
 Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO)
 Société d'investissement dans les transports de l'Ontario₂
 Société de logement de l'Ontario
 Société des casinos de l'Ontario
 Société des loteries de l'Ontario
 Société immobilière de l'Ontario₂
 Sociétés de développement

Ministère responsable

Environnement et Énergie
 Développement du Nord et Mines
 Culture, Tourisme et Loisirs
 Culture, Tourisme et Loisirs
 Consommation et Commerce
 Transports
 Transports
 Logement
 Consommation et Commerce
 Culture, Tourisme et Loisirs
 Secrétariat du Conseil de gestion
 Développement économique et Commerce

Organismes de service du gouvernement

Commission des parcs du Saint-Laurent
 Commission ontarienne de l'assurance-récolte
 Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre
 Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer
 Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
 Institut du cancer de l'Ontario
 Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
 Office ontarien de financement
 Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets₃
 Société ontarienne de l'aérospatiale

Culture, Tourisme et Loisirs
 Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
 Éducation et Formation
 Santé
 Développement du Nord et Mines
 Santé
 Culture, Tourisme et Loisirs
 Finances
 Environnement et Énergie
 Développement économique et Commerce

Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes sont reproduits au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

1 Cette liste ne représente que les entreprises et organismes de service les plus importants.

2 Voir la note 1 de l'annexe 11 pour plus de détails.

3 L'Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets a cessé d'exister en juin 1995.

Annexe 11

Dotations en capital d'entreprises du gouvernement

Province de l'Ontario						
Pour l'exercice indiqué (en millions de dollars)	Sociétés de développement	Régie des alcools	Palais des congrès de la communauté urbaine de Tor.	Commission des parcs du Niagara	Société des casinos de l'Ontario	Agence ontarienne des eaux de l'Ontario
	31 mars 1995	31 mars 1995	31 mars 1995	31 oct. 1994	31 mars 1995	31 déc. 1994
Actif						
Caisse/placements temporaires	76.9	34.9	5.7	8.9	58.8	46.2
Débiteurs	3.3	4.2	1.3	1.9	1.3	18.4
Stocks		187.6	0.4	2.9	0.4	
Charges payées d'avance		2.8	0.3	0.1	0.7	
Placements à long terme	215.6					598.8
Immobilisations	24.7	129.5	29.9	74.6	42.2	2.3
Autres éléments d'actif			5.4		11.8	22.4
Total de l'actif	320.5	359.0	43.0	88.4	115.2	688.1
Passif						
Enprunts bancaires						
Créditeurs	65.6	122.8	6.2	4.9	12.1	45.1
Notes à payer	4.4					
Produit comptabilisé d'avance			2.0			0.8
Passif à long terme			28.7			471.8
Autres éléments de passif						46.5
Total du passif	70.0	122.8	36.9	4.9	12.1	564.2
Actif (passif) net	250.5	236.2	6.1	83.5	103.1	123.9
Recettes						
Recettes tirées des opérations	30.8	1,808.5	20.0	21.7	449.4	183.2
Transferts provenant du gouvernement						
Total des recettes	30.8	1,808.5	20.0	21.7	449.4	183.2
Dépenses						
Dépenses des opérations	63.1	1,171.2	19.1	17.6	133.5	169.2
Taxes et impôts provinciaux					83.8	
Total des dépenses	63.1	1,171.2	19.1	17.6	217.3	169.2
Bénéfice (perte) avant postes extraordinaires	(32.3)	637.3	0.9	4.1	232.1	14.0
Postes extraordinaires			5.2			
Bénéfice net (perte nette)	(32.3)	637.3	6.1	4.1	232.1	14.0
Actif (déficit) net - Début	228.9	228.9		79.5		
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	53.9	(630.0)		(0.1)	(129.0)	109.9
Actif (déficit) net	250.5	236.2	6.1	83.5	103.1	123.9

1 Les redressements portent notamment sur l'élimination de l'activité et des soldes à l'intérieur du gouvernement et les montants nécessaires pour redresser les chiffres applicables aux entreprises du gouvernement ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars et l'élimination de biens-fonds transférés à la Société immobilière de l'Ontario qui sont en construction ou font l'objet de contrats de location avec la Province ainsi que l'élimination de terrains et d'éléments d'infrastructure transférés à la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario.

Annexe 11

Dotations en capital d'entreprises du gouvernement (suite)

Province de l'Ontario							
Société de logement de l'Ontario 31 déc. 1995	Société des loteries de l'Ontario 31 mars 1995	Commission de transport Ont. Northland 31 déc. 1994	Société immobilière de l'Ontario 31 mars 1995	Société d'investissement dans les transp. Ont. 31 mars 1995	Régie des transp. en commun de Toronto 31 mars 1995	Redressements ₁	Total
	45.2	10.7	1.4	0.6	9.2	(24.5)	274.0
135.9	18.2	20.6	2.8	0.2	5.2	(95.6)	117.7
		9.9	1,335.1		1.6	(919.5)	618.4
	17.0	0.3			1.1		22.3
1,265.7			18.0			(0.8)	2,097.3
	108.6	229.3		683.5	985.5	(450.5)	1,859.6
1,491.1	57.6	9.8			89.4	(1,200.1)	487.4
2,892.7	246.6	280.6	1,357.3	684.3	1,092.0	(2,691.0)	5,476.7
3.5						(2.9)	0.6
119.2	50.9	15.8	27.1	37.4	42.2	(95.6)	453.7
				194.4		(198.8)	
	29.5	0.2		198.5	1.8	(198.3)	34.5
1,072.8		38.2	1,042.4		430.9	(1,578.3)	1,506.5
1,491.1	57.6	4.1			8.0	(71.3)	1,536.0
2,686.6	138.0	58.3	1,069.5	430.3	482.9	(2,145.2)	3,531.3
206.1	108.6	222.3	287.8	254.0	609.1	(545.8)	1,945.4
541.5	1,949.3	134.3	52.7		98.2	(74.3)	5,215.3
272.5		15.3		0.7	165.7	(454.2)	
814.0	1,949.3	149.6	52.7	0.7	263.9	(528.5)	5,215.3
814.0	1,322.7	148.5	125.1	0.7	263.9	(95.8)	4,152.8
						(83.8)	
814.0	1,322.7	148.5	125.1	0.7	263.9	(179.6)	4,152.8
0.0	626.6	1.1	(72.4)	0.0	0.0	(348.9)	1,062.5
							5.2
0.0	626.6	1.1	(72.4)	0.0	0.0	(348.9)	1,067.7
207.1	95.8	222.9	201.5	17.2	599.0	(77.1)	1,803.7
(1.0)	(613.8)	(1.7)	158.7	236.8	10.1	(119.8)	(926.0)
206.1	108.6	222.3	287.8	254.0	609.1	(545.8)	1,945.4

Annexe 11

Dotations en capital d'entreprises du gouvernement (suite)

Agence ontarienne des eaux

Cet organisme aide les municipalités à rendre plus efficaces les services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et il encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Il est chargé également du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode du recouvrement des coûts.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission fournit des services de transport ferroviaire, d'autobus, de traversier, d'avion et de télécommunications au Nord de l'Ontario.

Commission des parcs du Niagara

Cette commission a pour tâche de préserver et d'embellir les chutes Horseshoe et la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake, ainsi que leurs environs.

Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Le Palais exploite, maintient et gère les installations d'un centre international des congrès qui est situé dans la communauté urbaine de Toronto. Ces installations sont agrandies de manière à promouvoir davantage le tourisme et les industries de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario règle l'achat, la vente et la distribution des spiritueux pour la consommation à domicile, ainsi que la vente des spiritueux à des établissements titulaires d'un permis par l'intermédiaire des magasins de la Régie des alcools, du Brewers' Retail et des détaillants d'établissements vinicoles en Ontario. La Régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour conserver des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

La Régie des transports en commun de la région de Toronto, connue sous le nom de « Réseau GO », gère un système de transport régional centré sur l'agglomération de Toronto et encourage l'intégration opérationnelle des systèmes de transport en commun dans son secteur de fonctionnement.

Société de logement de l'Ontario

La société de logement de l'Ontario fournit des logements à loyer indexé sur le revenu aux ménages dans le besoin. Les propriétés appartiennent en majorité à la Société et sont gérées par les commissions locales de logement qui agissent en mandataires de la Société. Des logements à loyer indexé sur le revenu sont aussi fournis dans le cadre du programme de supplément au loyer par des propriétaires privés et le secteur à but non lucratif. Ces logements sont administrés par les commissions locales de logement et les bureaux régionaux du ministère du Logement.

Société des casinos de l'Ontario

La Société des casinos de l'Ontario a été créée pour mettre sur pied et administrer des jeux de hasard; pour veiller à ce que les jeux soient mis sur pied et administrés conformément à la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l'Ontario* et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* ainsi qu'à leurs règlements d'application; pour prévoir l'exploitation de casinos; pour prévoir l'exploitation de toute entreprise qui, à son avis, a raisonnablement rapport avec l'exploitation d'un casino, notamment une entreprise offrant des biens ou des services aux personnes qui y jouent des jeux de hasard.

Société des loteries de l'Ontario

Le conseil de cet organisme est chargé de créer, organiser, mener et gérer des loteries au nom de la province de l'Ontario.

Société d'investissement dans les transports de l'Ontario

La Société fournit du financement pour des projets dans les transports. Elle a conclu en outre une entente avec un consortium d'entrepreneurs de l'Ontario en vue de l'élaboration, la conception et la construction de l'autoroute 407.

Société immobilière de l'Ontario

La Société aide le gouvernement de l'Ontario, ses programmes et autres sur le plan des améliorations, des services et du financement reliés aux biens immobiliers. Elle a pour tâche d'aménager et de vendre des terrains et édifices provinciaux excédentaires et d'assurer la gestion de tous les locaux des services du gouvernement.

Sociétés de développement

Les Sociétés ont pour but principal d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elles fournissent une aide financière opportune et des services de consultation connexes aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario en effectuant des prêts, en accordant des garanties d'emprunt, en acquérant des titres de participation et en exploitant des parcs industriels. Elles servent enfin de mandataires de la province pour les programmes, projets ou mesures entrepris par cette dernière pour faire avancer l'expansion industrielle ou économique de l'Ontario.

Annexe 12

Comparaison du déficit des états financiers au Budget et au Trésor

Province de l'Ontario			
Pour l'exercice clos le 31 mars 1995 (en millions de dollars)		Dépenses	Budget
Déficit - Méthode de comptabilité du Budget		8 030	8 548 ₁
Redressements (annexes 13 à 16)			
Recettes - comptabilité d'exercice		(974)	
Dépenses - comptabilité d'exercice		1 473	
Redressements de consolidation - Recettes	522		
- Dépenses	1,078	1 600	
Total des redressements		2 099	
Déficit - comptabilité d'exercice modifiée et consolidation		10,129	

1 Le déficit budgétaire correspond aux chiffres prévus pour 1994-1995 et indiqués dans le *Budget de l'Ontario 1994* déposé le 5 mai 1994.

Annexe 13

Rapprochement du Trésor et des états financiers Recettes

Province de l'Ontario				
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	Trésor	Redressement pour comptabilité d'exercice	Redressement pour consolidation	États financiers
Impôt sur le revenu des particuliers	14 344	414		14 758
Taxe de vente au détail	9 036	54		9 090
Impôt sur les sociétés	4 137	420		4 557
Impôt-santé des employeurs	2 667	(27)		2 640
Impôt sur l'essence	1 942	(3)		1 939
Autres taxes et impôts	1 480	(5)		1 475
Gouvernement du Canada	7 543	43	21	7 607
Dotations en capital d'entreprises du gouvernement			1 068	1 068
Autres recettes	4 438	78	(1 611)	2 905
Total des recettes	45 587	974	(522)	46 039

1 Se reporter au volume 1, section 1, des *Comptes publics de l'Ontario* pour une présentation détaillée des chiffres du Trésor.

Annexe 14
Rapprochement du Trésor et des états financiers
Recettes par ministère

Province de l'Ontario					
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	Trésor	Redressement pour comptabilité d'exercice	Consolidation - élimination du Trésor	Consolidation - nouveaux organismes ²	États financiers
Ministère					
Affaires civiles	2				2
Affaires intergouvernementales					
Affaires municipales	68	57			125
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	19	2		55	76
Bureau de la ministre déléguée à la condition féminine					
Bureaux du corps exécutif					
Commission de régie interne	2	(1)			1
Consommation et Commerce	1,364	(2)	(630)	637	1,369
Culture, Tourisme et Loisirs	609		(605)	666	670
Développement du Nord et Mines	76	11	(60)	(14)	13
Développement économique et Commerce	225	(11)	(222)	306	298
Éducation et Formation	179	3		4	186
Environnement et Énergie	16	(1)		44	59
Finances	38 037	950		1	38,988
Logement	166	(13)		(273)	(120)
Office des affaires francophones					
Procureur général	415	27			442
Richesses naturelles	307	(1)			306
Santé	105	2		66	173
Secrétariat des affaires autochtones					
Secrétariat du Conseil de gestion	301	14	(243)	(110)	(38)
Services sociaux et communautaires	2 826	(48)			2 778
Solliciteur général et Services correctionnels	92	2			94
Transports	761	(17)	22	(166)	600
Travail					17
Total des recettes	45,587	974	(1,738)	1,216	46,039

1 Se reporter au volume 1, section 1, des *Comptes publics de l'Ontario* pour une présentation détaillée des chiffres du Trésor.

2 Se reporter à l'annexe 10 pour une liste des entreprises et organismes gouvernementaux.

Annexe 15
Rapprochement du Trésor et des états financiers
Dépenses

Province de l'Ontario				
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	Trésor	Redressement pour comptabilité d'exercice	Redressement pour consolidation	États financiers
Traitements et salaires	3 596		202	3 798
Avantages sociaux	620	791	33	1 444
Transports et communications	278	1	19	298
Services	1 185	5	71	1 261
Fournitures et matériel	577	1	21	599
Acquisition/construction d'immobilisations	322	4	46	372
Paiements de transfert	38 953	162	663	39,778
Intérêt sur la dette	7 882	160	(36)	8,006
Autres	204	349	59	612
Total des dépenses	53,617	1,473	1,078	56,168

1 Se reporter au volume 1, section 1, des *Comptes publics de l'Ontario* pour une présentation détaillée des chiffres du Trésor.

Annexe 16
Rapprochement du Trésor et des états financiers
Dépenses par ministère

Province de l'Ontario					
Au 31 mars 1995 (en millions de dollars)	Trésor	Redressement pour comptabilité d'exercice	Consolidation - élimination du Trésor	Consolidation - nouveaux organismes ²	États financiers
Ministère					
Affaires civiques	73				73
Affaires intergouvernementales	6				6
Affaires municipales	920	114			1 034
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	420		(18)	19	421
Bureau de la ministre déléguée à la condition féminine	22				22
Bureaux du corps exécutif	10				10
Commission de régie interne	135				135
Consommation et Commerce	150				150
Culture, Tourisme et Loisirs	415	(1)	(70)	102	446
Développement du Nord et Mines	288	23	(47)	30	294
Développement économique et Commerce	480	64	(88)	55	511
Éducation et Formation	8 175	20	(78)	449	8 566
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	566	77			643
Environnement et Énergie	325	(2)	203	17	543
Finances	433	382	76	42	933
Intérêt sur la dette publique	7 882	160	(127)	91	8 006
Logement	1 141	(16)	(362)		763
Office des affaires francophones	3				3
Procureur général	748	39	10		797
Richesses naturelles	530	2			532
Santé	17 722	(95)	(59)	280	17 848
Secrétariat des affaires autochtones	33				33
Secrétariat du Conseil de gestion	654	(27)	26		653
Régimes de retraite des fonctionnaires/du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	41	641			682
Services sociaux et communautaires	9 339	97			9 436
Solliciteur général et Services correctionnels	1 132	6			1 138
Transports	1,829	(1)	527		2,355
Travail	145	(10)			135
Total des dépenses	53,617	1,473	(7)	1,085	56,168

1 Se reporter au volume 1, section 1, des *Comptes publics de l'Ontario* pour une présentation détaillée des chiffres du Trésor.

2 Se reporter à l'annexe 10 pour une liste des entreprises et organismes gouvernementaux.